



## COMITE TECHNIQUE LOCAL DU 5 DECEMBRE 2016

### Ordre du jour :

1. Modification des horaires d'ouverture au public de la trésorerie de Saint-Jean-Pied-de-Port (avis-vote)
2. Présentation de l'application MEMO (info)
3. Mise en place des SPF-Enregistrement (info)
4. Eléments de charges dans le cadre de la mise en œuvre du SDCI au 1er janvier 2017 (info)
5. Questions diverses : Installation du Centre de contacts, Trésorerie d'Anglet, parkings...

Avant toute lecture de liminaire, M. NESA a confirmé l'installation du Centre de contacts rue Monpezat à Pau au 1er septembre 2017. Les travaux devraient débuter début avril en principe.

Cette installation, ainsi que les recommandations de la DG en matière de rationalisation des m<sup>2</sup>, amènent la Direction locale à réfléchir sur les implantations de l'ensemble des services de Pau.

D'ores et déjà, il est prévu que les Services de Publicité Foncière vont descendre au rez-de-chaussée du 29 rue Monpezat et que le SIE de Pau Sud ira rue d'Orléans, en rez-de-chaussée également. Cela impactera évidemment les autres services : accueil, courrier, BCR... En outre, la mise en place d'une nouvelle gestion des parkings du « petit Monpezat » conjugué à un stationnement bientôt payant « place de Verdun » va accentuer les difficultés pour nombre d'agents qui travaillent dans le secteur.

La Direction réfléchit quant à elle à regrouper tous ses services au 8 place d'Espagne.

M.NESA, en se félicitant de la venue du Centre de contacts, nous a dressé un tableau des plus noirs de notre avenir au sein de la DGFIP. La majorité des départements vont devenir selon ses termes de simples « antennes » en perdant leurs missions, qui sont ou seront régionalisées pour la plupart (Contrôle fiscal rattaché aux DirCoFi, Pôle juridictionnel créée sur le site disposant d'un tribunal administratif, centralisation ou supra-départementalisation des Domaines, Dépenses, Budget, etc...).

Nous dénonçons le manque de proximité, les liens distendus, la dématérialisation à outrance qui ne peuvent aboutir qu'à un service public au rabais et des conditions de travail encore plus dégradées.

Après cette introduction peu réjouissante, nous avons pu donner lecture de notre déclaration liminaire.

Monsieur le Président,

Dans la continuité des actions déjà menées depuis le début de l'année, le 15 novembre dernier a été un jour de mobilisation importante à la DGFIP : 1 agent sur 4 était en grève au plan national. Dans le département des Pyrénées-Atlantiques, ce sont 45 % des agents qui ont rejoint le mouvement, faisant du 64 le 4<sup>e</sup> département au plus fort taux de grévistes après les Hautes-Pyrénées, l'Ariège et les Pyrénées-Orientales.

Les agents, mais aussi désormais les chefs de service en grand nombre, ont ainsi dit haut et fort leur exigence de voir stopper les suppressions d'emplois et la baisse continue du budget qui induisent les restructurations. Ils refusent la mise en place du PPCR, du RIFSEEP et du prélèvement à la source. Ils se battent pour le maintien d'un service public de proximité et de qualité et pour l'amélioration de leurs conditions de travail.

La forte mobilisation exprime clairement le mécontentement des agents.

Pourtant, en réponse, que trouvons-nous à l'ordre du jour de ce CTL ? Réduction du service rendu au public, fusion, restructuration, nouvelles applications.

Au préalable, les documents préparatoires incitent les élus CGT à venir dénoncer une fois encore la légèreté avec laquelle vous traitez les dossiers : chemise vide, données succinctes, non impression de certains documents contrairement à l'engagement que vous aviez pris de fournir au moins un exemplaire complet à chaque OS.

Plus précisément, sur les points à l'ordre du jour, la mise en place de l'**application MEMO**, dont l'efficacité n'est à ce jour pas avérée, fait craindre une pression supplémentaire sur les agents, des tensions avec les chefs de service et à terme, une mission qui échappera au pilotage local, avec risque de régionalisation, perte de sens et perte d'emplois.

Les agents rejettent d'ores et déjà cette application et sont prêts à s'engager dans l'action ; ils auront sur ce point le total soutien de la CGT.

La direction locale ne nous a communiqué aucun document sur la mise en place au 1<sup>er</sup> septembre 2017 des **SPF-Enregistrement**. Pourtant, Monsieur le Président, interpellé par nos soins le 17 novembre dernier, vous vous êtes engagé à lancer les groupes de travail afin de donner des réponses rapides aux agents concernés, et pour le moins, avant le démarrage de la campagne de mutation.

La mise en œuvre du **Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI)** va profondément transformer le maillage du réseau avec un fort risque de resserrement. Les données sur lesquelles se fonde la direction locale sont de son propre aveu des postulats et ne prennent en compte que le nombre de mandats et de titres. Ces éléments ne sont assurément pas suffisamment fiables pour servir de base à l'exercice emploi qui en découlera, comme vous le prévoyez.

Et que dire des réductions des **horaires d'ouverture des trésoreries** ? La CGT dénonce la démarche de la Direction Générale qui se sert des horaires d'accueil comme d'un élément de gestion des services pour masquer le problème récurrent de manque d'effectifs (en l'occurrence – 1 C au 1<sup>er</sup> septembre 2016 à la trésorerie de Saint-Jean-Pied-de-Port).

Nous reviendrons sur tout ces points en cours de séance.

**Et ce n'est pas l'implantation d'un Centre de contact sur le département qui améliorera le service public de proximité, le problème des suppressions et des vacances d'emplois, ni les conditions de travail des agents.**

## POINTS A L'ORDRE DU JOUR

### ► **HORAIRES D'OUVERTURE : LE CYCLE INFERNAL !**

L'ensemble des agents de la trésorerie de Saint-Jean-Pied-de-Port ont demandé la diminution de heures d'ouverture au public à 17h30/semaine (ouverture tous les matins de 8h30 à 12h).

Cette demande a été motivée en séance par les charges de travail importantes.

Les élus CGT ont rappelé que, outre les charges de travail, ce poste avait surtout subi la perte d'un emploi de C à l'origine de la dégradation importante des conditions de travail.

Nous n'avons pas participé au vote : en effet, nous comprenons les difficultés des agents et ne souhaitons donc pas voter contre leur demande, mais nous ne pouvons pas valider la casse du service public qui découle des suppressions d'emplois.

Les élus CGT ont souligné le problème de l'hétérogénéité des horaires des services du département qui renvoie une mauvaise image aux contribuables (incompréhension face à cette disparité et à la limitation du service rendu). Cette situation est difficile à gérer pour les agents. En effet, selon le principe bien connu des vases communicants, le travail et l'accueil non faits sur un jour se reporte sur le jour suivant ou sur le service ouvert le plus proche. Ainsi, la baisse d'accueil d'Oloron impacte Monein ou Navarrenx, les fermetures des Landes impactent Bayonne, etc..

Les élus ont dénoncé les diminutions d'horaires accordées discrétionnairement par la Direction locale sans passer par le CTL (Oloron, Lescar). Pour la CGT, quelle que soit l'amplitude choisie, les horaires d'ouverture au public doivent être décidés dans un cadre légal.

La Direction a indiqué qu'il s'agissait d'autorisations temporaires en raison de difficultés censées être ponctuelles. S'agissant tout particulièrement de Lescar, des difficultés relationnelles et organisationnelles en partie dues aux suppressions d'emplois pratiquées à l'aveugle (rappel de la CGT), ont incité la Direction locale à saisir la cellule de médiation sociale à la DG afin de recréer du lien et redonner du sens au travail. Le service SPL devrait également venir en soutien pour résorber le retard et aider le poste du point de vue de l'organisation du travail. Mais c'est bien des emplois qu'il faut remettre à Lescar comme dans de nombreux services en difficulté.

Il est clair que ces situations « temporaires » sont appelées à se multiplier dans un contexte de plus en plus dégradé. Ce n'est que la conscience professionnelle des agents et l'engagement des cadres qui fait encore tenir la maison, mais tout ceci s'effrite dangereusement.

### ► **PRÉSENTATION DE L'APPLICATION MEMO : ATTENTION AUX DERIVES !**

La DG a lancé le déploiement d'une nouvelle application dans les brigades départementales de vérification (BDV) et les pôles de contrôle et d'expertise (PCE).

C'est un outil de restitution et de mémorisation du contrôle appelé à se substituer aux documents actuellement utilisés et qui permettra un accès au dossier de manière dématérialisé.

La CGT dénonce les dérives possibles voire probables :

- comme tout outil, il peut être utilisé souplement ou de manière extrêmement contraignante et restrictive (flicage, lourdeur et perte de temps) ;
- cet outil permettra un pilotage à distance par les directions régionales et une perte de mission et d'emplois pour les directions départementales (***cela se vérifie déjà pour notre département avec le projet de suppression d'1 emploi de cadre A à la BDV de Bayonne, à la BDV de Biarritz et au PCE de Bayonne***), un lien distendu et un manque de soutien pour les équipes locales.

S'agissant du flicage, la direction a assuré que cet outil n'était pas requérable et que son utilisation serait simplifiée au maximum. Une note départementale devrait sortir en ce sens... à suivre donc.

Élément positif : une fiche accompagne MEMO, sorte de pas à pas du travail du vérificateur qui peut s'avérer utile aux agents débutant sur ce type de mission.

### ► **MISE EN PLACE DES SPF-ENREGISTREMENT OU COMMENT TOUT GERER DANS L'URGENCE...**

Le service enregistrement est actuellement intégré dans le service des impôts des entreprises.

Il va être transféré au service de publicité foncière. Il faut donc déterminer le périmètre des agents concernés et les informer rapidement des modalités de mise en place pour leur permettre éventuellement de postuler pour d'autres structures lors du mouvement de mutation très proche.

La Direction, peu préparée, nous a communiqué des informations en séance.

S'agissant d'une modification sur une même commune (en l'occurrence sur Pau d'une part et sur Bayonne d'autre part), les agents sont dans l'obligation de suivre leur mission. Ils peuvent demander une mutation autre, mais devront obligatoirement solliciter en dernier vœu la nouvelle structure.

Les cadres B sont dans l'obligation quoiqu'ils souhaitent, de faire une mutation dans le cadre du mouvement national, car, actuellement « fiscalité professionnelle » en SIE, ils doivent demander « fiscalité personnelle » pour le SPF-Enregistrement.

S'agissant du régime indemnitaire, le but est de supprimer au fil de l'eau les particularités des SPF, donc chacun gardera son régime indemnitaire propre, sachant que les nouveaux arrivants en SPF n'ont de toute façon plus accès au régime indemnitaire des anciens.

Les agents transférés toucheront une prime selon la durée de formation nécessaire : elle sera de 500 € pour 5 jours de formation, 1.000 € pour plus de 5 et jusqu'à 10 jours et 1.500 € au-delà.

Il devrait y avoir un respect des métiers pour les agents : adossement de 2 services et non pas fusion des tâches... Certains chefs de service ont pourtant, paraît-il, des velléités...

### ► **ÉLÉMENTS DE CHARGES DANS LE CADRE DE LA MISE EN ŒUVRE DU SDCI AU 1ER JANVIER 2017 : LES TRÉSORERIES DANS LA TOURMENTE !**

Le nouveau schéma départemental de coopération intercommunal (SDCI) va impacter quasiment toutes les trésoreries qui vont devoir « coller » à ce schéma et, pour certaines, vont supporter des transferts de charges importantes.

En se référant aux données présentées dans les documents préparatoires (nombre de mandats et de titres des Communautés de Communes qui font l'objet des transferts) des postes comme St Etienne de Baïgorry ou Tardets pourraient perdre près de 40 % de leur activité SPL.

Une perte trop grande met en danger l'existence même de sites (la Direction Locale travaille au regroupement de trésoreries notamment dans le Nord Béarn, dans la partie centrale du département et au Pays Basque intérieur), un très important apport de charges pose la question de l'emploi et de l'organisation (cas particulier de Bayonne Municipale).

Les élus CGT ont alerté la direction locale sur le fait qu'elle n'avait pas en main toutes les données nécessaires pour évaluer les charges réellement transférées et surtout les retours possibles de compétences dans certains postes suites aux décisions des élus des futures intercommunalités. L'évaluation qui nous a été communiquée manque donc de fiabilité et il faut se garder de dégarnir trop rapidement certaines trésoreries.

M.NESA a indiqué qu'en premier lieu, la trésorerie de Bayonne Municipale, qui sera la plus chargée, pourrait avoir le renfort de l'ERD et que la question de transférer la mission « amendes » vers un autre poste pouvait se poser.

### ► **QUESTIONS DIVERSES**

#### **Trésorerie d'Anglet :**

Encore un rebondissement sur ce dossier : une suspicion d'amiante risque de retarder le projet à mi-2018...

#### **Parkings :**

A Pau, malgré de multiples protestations d'usagers (dont une pétition des agents des sites « Orléans et Monpezat ») rien de nouveau concernant la décision de la Municipalité de rendre payant le stationnement place de Verdun et pour les agents des finances publiques d'obtenir des tarifs préférentiels...

A Bayonne, la direction a négocié avec la ville un nombre de places de parking identique à celui qui va être supprimé en raison de la création du couloir de bus. Ces places seraient positionnées de l'autre côté de la rue. A suivre.